

rapport omd 2014

Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Analyse de la Position commune africaine sur
le programme de développement pour l'après-2015

Résumé





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Groupe de la Banque africaine
de développement



Au service des peuples
et des nations

rapport omd 2014

Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Analyse de la Position commune africaine sur
le programme de développement pour l'après-2015

Résumé

Table des matières

Introduction	1
OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	2
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	6
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.....	8
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants	11
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	12
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	12
OMD 7 : Assurer un environnement durable	14
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.....	15
Conclusions Et Orientations	18
References.....	21

Introduction

Des avancées malgré des conditions de départ difficiles

Les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) diffèrent d'un pays et d'une région à l'autre. Certaines régions du monde ont pratiquement atteint les objectifs, tandis que d'autres, comme l'Afrique, en sont plus éloignées. L'Afrique a toutefois accéléré ses progrès dans la réalisation des OMD en dépit de conditions initiales défavorables. Sur les 54 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA), 34 se trouvent en Afrique, ce qui représente une part disproportionnellement élevée des pays à faible revenu (PRF). C'est pourquoi les progrès accomplis par le continent ne devraient pas être évalués sur les mêmes bases que ceux accomplis par les régions plus avancées. Si l'on tient compte des conditions qui prévalaient initialement sur le continent, le rythme des progrès accomplis en matière d'OMD en Afrique s'est en fait accéléré depuis 2003. Si les progrès accomplis étaient évalués au regard des efforts déployés, huit pays parmi les dix pays ayant accompli le plus de progrès (c'est-à-dire ceux où les taux d'accélération ont été les plus rapides) se trouvent en Afrique australe, en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Aperçu des progrès récents accomplis en Afrique en matière d'OMD

Bien que seulement deux objectifs soient en bonne voie d'être atteints par le continent (les OMD 2 et 3), le rythme des progrès témoigne des efforts remarquables consentis par les responsables politiques. En dépit du recul des taux de pauvreté dans un contexte de croissance rapide, le nombre d'emplois créé n'est pas suffisant. La qualité des emplois demeure problématique, comme l'atteste la forte prévalence des emplois précaires et des travailleurs pauvres, et en dépit de la baisse de la proportion des travailleurs pauvres en pourcentage de l'ensemble des travailleurs qui a régressé de 55,8 à 39,2 pour cent entre 2000 et 2013. Mais la tendance est positive. Le nombre de travailleurs pauvres est en baisse, de même que le nombre de personnes occupant un emploi précaire.

En Afrique, les niveaux d'inégalité de revenu restent élevés, mais sont en baisse. Ces niveaux élevés d'inégalité affectent toutefois le rythme de réduction de la pauvreté, raison pour laquelle des interventions ciblées s'imposent dans ce domaine. Les efforts mis en œuvre pour réduire la faim et la malnutrition produisent des résultats mitigés à l'échelle du continent. Le nombre d'enfants présentant une insuffisance pondérale n'a diminué que de 14,3 pour cent entre 1990 et 2012, mais la plupart des pays d'Afrique se situent en bas du classement de l'Indice de la faim dans le monde et il faudra redoubler d'efforts pour réduire la proportion d'enfants sous-alimentés.

Les progrès accomplis s'agissant des indicateurs de santé ont été vigoureux, mais c'est un domaine où la probabilité d'atteindre les OMD est la plus faible. Les taux de mortalité maternelle et infantile sur le continent demeurent à des niveaux inacceptables. En outre, si le continent semble avoir inversé la prévalence accrue du VIH/sida, les niveaux restent élevés, et c'est toujours dans le continent que l'on trouve le plus grand nombre de cas d'infection par le VIH/sida ainsi que la mortalité associée, ce qui compromet davantage les efforts faits pour enrayer la tuberculose.

L'accès à un assainissement et à un approvisionnement en eau améliorés demeure relativement faible en Afrique, ce qui augmente les risques de maladies transmises par l'eau. Les menaces qui pèsent sur l'environnement en Afrique sont en grande partie liées à la diminution du couvert forestier. En outre, l'augmentation des émissions de CO₂ dans certains pays est préoccupante, particulièrement à la lumière des aspirations du continent en matière de transformation structurelle. Les flux d'aide publique au développement (APD) des donateurs membres du CAD à l'Afrique ont diminué au cours des dernières années, apparemment du fait de la crise économique mondiale. Dans le même temps, les bailleurs de fonds continuent d'être loin de leurs engagements en matière d'aide. C'est la raison pour laquelle il deviendra plus important, pour compenser l'insuffisance d'APD, d'accroître les revenus, à la fois par les échanges commerciaux et la mobilisation des ressources nationales. Les données probantes

indiquent que les subventions agricoles des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont diminué ; pour autant, des efforts concertés sont nécessaires pour faire en sorte que l'architecture du commerce mondial soit plus équitable, réduise les obstacles non tarifaires et facilite l'accès des produits transformés aux marchés des pays développés.

La Position africaine commune : l'Afrique s'exprime d'une seule voix sur le programme de développement pour l'après-2015

En janvier 2014, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté la Position commune africaine (PCA) qui vise à éclairer les négociations menées par l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015. L'objectif primordial de la PCA est d'éradiquer la pauvreté et de réduire rapidement les inégalités, en faisant en sorte que la croissance soit inclusive et privilégie l'être humain, tout en relevant les capacités productives des Africains de façon à leur permettre de gérer et de valoriser leurs ressources naturelles de façon durable, dans un environnement de paix et de sécurité. La PCA présente les priorités de l'Afrique en matière de développement dans le cadre du programme de développement mondial. Elle est axée sur six piliers : i) Transformation économique structurelle et croissance inclusive ; ii) Science, technologie et innovation ; iii) Développement axé sur l'être humain ; iv) Durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et gestion des risques de catastrophe ; v) Paix et sécurité et vi) Financement et partenariats.

OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

La pauvreté en Afrique continue de diminuer, mais à un rythme qui ne permettra pas au continent d'atteindre l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

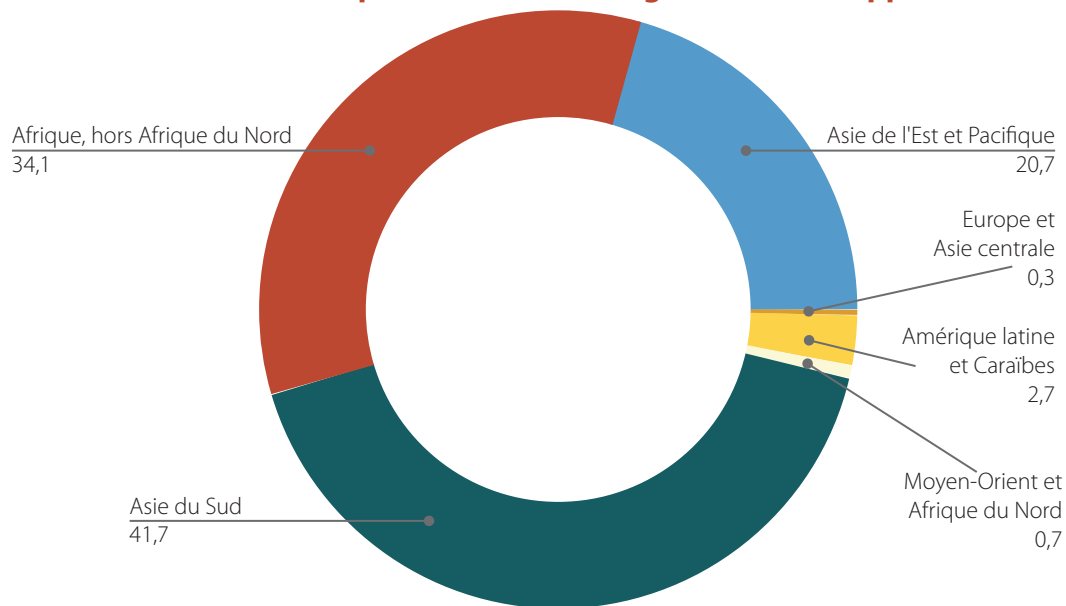
Au cours des dix dernières années, le nombre d'Africains en situation d'extrême pauvreté (qui vivent avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour) n'a cessé de diminuer, en dépit des crises financières et dans la zone euro. La proportion des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour en Afrique australe, en

Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, en tant que catégorie, est passée de 56,5 pour cent en 1990 à 48,5 pour cent en 2010, soit une diminution de 8 points de pourcentage. Pour autant, selon les données se fondant sur des mesures obtenues selon la méthode traditionnelle, la réduction de la pauvreté reste inférieure d'environ 20,25 points de pourcentage de l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Sur la base d'une moyenne annuelle, la pauvreté en Afrique a baissé plus rapidement pendant la période 2005-2008 que pendant la période 1990-2005, ce qui montre l'accélération des progrès. Ce résultat est à associer à des taux de croissance plus élevés, à une meilleure gouvernance et à la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale dans de nombreux pays.

En Afrique, les progrès accomplis diffèrent selon les pays et selon la sous-région. Cette disparité s'agissant du rythme de réduction de la pauvreté s'explique en partie par les différences d'une région à l'autre en ce qui concerne l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance économique, et par le niveau d'engagement politique s'agissant de la mise en place de mécanismes de protection sociale dans les différents pays.

Le taux de pauvreté a reculé en Afrique, mais la part du continent dans la pauvreté mondiale demeure élevée (figure 1) et le nombre total d'Africains vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollar des États-Unis par jour) a augmenté

Le nombre d'Africains (si on exclut l'Afrique du Nord) vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 290 millions en 1990 à 376 millions en 1999 et à 414 millions en 2010. Environ 52 pour cent des pauvres du continent vivent dans quatre pays : le Nigéria (25,9 %), la République démocratique du Congo (13,6 %), la Tanzanie (6,8 %) et l'Éthiopie (5,2 %). La part du continent dans la pauvreté mondiale (figure 1) est également passée de 15 pour cent en 1990 à 34,1 pour cent en 2010, ce qui indique que la croissance économique rapide n'a pas été suffisamment inclusive pour améliorer les conditions de vie de nombreux Africains, et que la question des sources de la croissance a toute son importance.

Figure 1 : Part mondiale de la pauvreté dans les régions en développement, 2010 (%)

Source : Calculs des auteurs sur la base des travaux menés par Chandy et Homi, 2014

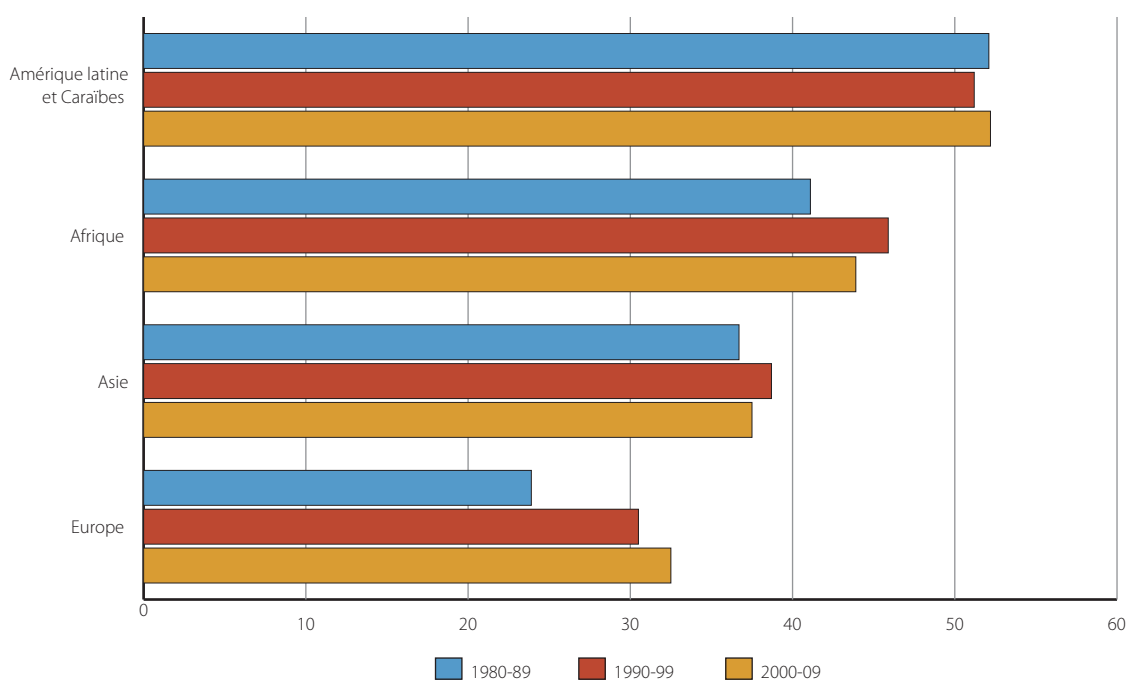
Des progrès inégaux ont été accomplis au titre de la réduction de la pauvreté dans les différents pays d'Afrique

Six pays – la Tunisie, l'Égypte, le Cameroun, la Gambie, le Sénégal et la Guinée – ont atteint l'objectif fixé s'agissant de la réduction de la pauvreté. L'Éthiopie, le Swaziland, l'Ouganda et la Mauritanie manquent l'objectif de 5 points de pourcentage tandis que le Ghana, l'Afrique du Sud, le Mali et le Niger en sont à environ 10 points de pourcentage. Toutefois, la situation en matière de pauvreté s'est détériorée en République centrafricaine, au Nigéria, à Madagascar, en Zambie, au Kenya, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire.

La stabilité macroéconomique, la tendance de la croissance économique et des politiques sectorielles bien ciblées jouent un rôle important dans l'accélération de la réduction de la pauvreté. Les politiques budgétaires, monétaires et en matière de taux de change devraient être alignées sur des objectifs sectoriels de réduction de la pauvreté. Par exemple, les pays dont l'économie est fondée sur des industries à forte intensité de capital ont tendance à générer des avantages limités pour les pauvres. La croissance fondée sur les exportations en Angola, au Mozambique et au Nigéria, et la dépendance de la Tanzanie à l'égard de son secteur minier, offrent de bons exemples de moteurs de

croissance qui n'absorbent pas suffisamment de main-d'œuvre. Des politiques et des programmes sectoriels visant à améliorer la productivité agricole et à créer des emplois dans des activités plus productives et génératrices d'emplois sont d'une importance cruciale pour favoriser la prospérité générale et améliorer les conditions de vie sur le continent.

La pauvreté en Afrique présente trois caractéristiques majeures : i) elle prédomine en milieu rural ; ii) elle frappe surtout les femmes et iii) elle est liée au caractère très souvent informel des activités économiques. Par exemple, la pauvreté est au moins trois fois plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain. L'état déplorable des infrastructures rurales, l'absence de moyens de subsistance et d'emplois pour les jeunes, l'accès limité à un enseignement de qualité et la pratique répandue du travail des enfants sont autant de vecteurs de la pauvreté dans les zones rurales. Pour corriger ce déséquilibre, il est essentiel de formuler et de mettre en œuvre un développement rural intégré, de créer des pôles de croissance ou d'activité dans les communautés rurales et d'améliorer les rendements agricoles. En outre, des pays comme l'Afrique du Sud et le Nigéria connaissent un niveau élevé de pauvreté urbaine. Il est essentiel pour ces pays de remédier au déséquilibre entre

Figure 2 : Comparaison régionale de l'inégalité (coefficient de Gini), 1990-2009

Source : Calculs des auteurs basés sur les Indicateurs de développement dans le monde 2013

développement rural et urbain, d'améliorer la qualité des services municipaux fournis, d'améliorer les infrastructures, d'améliorer les quartiers insalubres et de faciliter l'accès à la microfinance, ceci afin de réduire l'incidence et la gravité de la pauvreté urbaine en Afrique.

La féminisation de la pauvreté

La féminisation de la pauvreté est répandue, notamment en Égypte, au Cameroun, au Maroc, au Kenya, au Cap-Vert, en Afrique du Sud, en Guinée et à Madagascar. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait. Le travail effectué par les femmes à leur domicile et sur le lieu de travail a tendance à être sous-évalué. En outre, les femmes ont souvent de faibles niveaux de rémunération et travaillent dans de mauvaises conditions. Elles n'ont qu'un accès limité à des moyens de production tels que des terres en raison des restrictions imposées par la tradition qui les empêchent d'exercer leurs droits de propriété. Leur faible niveau d'instruction réduit également leurs accès à des emplois décents et bien rémunérés. Enfin, la fréquence de conflits civils violents discrimine les femmes et affecte leur capacité de s'engager pleinement dans des activités productives. Les politiques et mesures à mettre en place devraient cibler les facteurs qui

propagent la répartition inégale des possibilités économiques et des moyens de production entre les hommes et les femmes sur le continent.

L'inégalité : en baisse, mais toujours préoccupante

L'Afrique est la deuxième région au monde, après l'Amérique latine, où les inégalités de revenus sont les plus importantes, à savoir que les riches accaparent la majeure partie des ressources nationales. L'indice de Gini pour la période allant de 2000 à 2009 en Afrique est de 43,9, comparé à 52,2 pour l'Amérique latine et les Caraïbes. C'est en Asie et en Europe que cet indice est le plus faible, de 37,5 et 32,5 respectivement. Toutefois, si l'on compare les progrès réalisés de 1990 à 1999 à ceux réalisés de 2000 à 2009, c'est l'Afrique qui enregistre le meilleur résultat (4,3 pour cent), devant l'Asie (3,1 pour cent). Les niveaux d'inégalité se sont accentués dans la région Amérique latine et Caraïbes, en Europe de l'Est et Asie centrale et en Europe (figure 2).

Les inégalités horizontales, caractérisées par l'exclusion de certains groupes qui se retrouvent dans l'impossibilité de participer activement aux processus politiques, économiques et sociaux

dans la société, sont répandues sur le continent, de sorte que la croissance économique a eu peu d'effets sur les résultats sociaux. La répartition géographique de l'inégalité en Afrique entre 2000 et 2009 montre que l'Afrique australe (indice de Gini de 48,5) et l'Afrique centrale (indice de Gini de 45) sont les sous-régions où la répartition des revenus est la plus inégale, tandis que l'Afrique du Nord (indice de Gini de 37,4) et l'Afrique de l'Est (indice de Gini de 41,0) demeurent celles où les inégalités de revenu sont les moins prononcées. En outre, en 2010, sur les dix pays où l'inégalité était la plus marquée au monde, six se trouvaient en Afrique, la concentration la plus élevée étant en Afrique australe.

Les pays qui sont parvenus à réduire l'inégalité sont également parvenus à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté. Lorsque les inégalités de revenus sont très élevées, les effets d'une forte croissance sur la réduction de la pauvreté en sont affaiblis. Corriger l'inégalité par le biais de mécanismes de protection sociale rend la croissance plus inclusive, favorise la cohésion sociale et promeut des relations harmonieuses entre les citoyens et l'État. Cela permet de jeter les bases d'une croissance durable, de renforcer la stabilité sociale et de conforter la légitimité politique. Lutter contre la pauvreté en Afrique nécessite également d'accroître la productivité et les revenus dans le secteur informel.

L'accès inégal des femmes à la propriété ou au contrôle des terres est l'un des principaux facteurs contribuant au niveau d'inégalité dans la plupart des pays d'Afrique. Bien que les définitions de la propriété foncière diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre, chacun s'accorde à dire que dans la plupart des pays d'Afrique, les femmes ont nettement moins de possibilités de posséder des terres que les hommes. La base de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'occupation des sols montre qu'en moyenne, les femmes ne représentent que 24 pour cent de l'ensemble des propriétaires de terres agricoles. Cette proportion varie toutefois selon les pays, allant de 3,1 pour cent au Mali à 50,5 pour cent au Cap-Vert.

La plupart des vecteurs de l'inégalité sont liés à des facteurs endogènes. Les vecteurs exogènes de la répartition inégale des revenus n'en sont pas moins importants. Ce sont notamment les effets des échanges commerciaux et de l'ouverture des marchés ainsi que la mondialisation financière, particulièrement dans la mesure où cette dernière a des incidences sur les compétences demandées et les écarts de rémunération en rapport. Toutefois, les effets des facteurs exogènes sur chaque pays dépendent de la manière dont les politiques macroéconomiques et relatives au marché du travail qui sont appliquées au plan national viennent contrer ou intensifier ces effets. Les décideurs africains devraient examiner la façon dont ils pourraient utiliser leurs politiques macroéconomiques et relatives au marché du travail pour remédier aux effets de la répartition inégale des revenus liés à la mondialisation.

Le rythme de la création d'emplois ne suit pas celui de l'augmentation de la population active

En Afrique, un nombre croissant de jeunes arrivent sur le marché du travail chaque année, mais les possibilités d'emploi sont peu nombreuses. En 2013, c'est l'Afrique qui a le plus contribué à la montée du chômage mondial. Par exemple, le chômage augmente en Afrique du Nord depuis 2007. La conjoncture macroéconomique mondiale a eu des répercussions considérables sur les marchés du travail en raison de boucles de réaction négative des ménages, des entreprises et des budgets publics. Du fait de l'apathie de la demande globale et des programmes d'austérité budgétaire mis en place dans un certain nombre de pays, les marchés du travail ont été affaiblis par des compressions d'effectifs et des baisses de salaire.

L'Afrique enregistre l'un des taux de chômage des jeunes les plus élevés au monde. Il était de 27,2 pour cent en 2013, comparé à 26,6 pour cent en 2012. En moyenne, cet indicateur a enregistré une augmentation annuelle d'environ 1 point de pourcentage de 2007 à 2012. Le taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord a connu une hausse importante par rapport à d'autres régions du monde en développement.

Les gouvernements des pays d'Afrique doivent donner un degré de priorité élevé à la création d'emplois en adoptant un plan national d'action stratégique à cet effet. La création d'emplois devrait être intégrée dans les stratégies et les plans nationaux de développement. Les gouvernements doivent mettre en place des mesures visant à améliorer la productivité du secteur informel, à créer des environnements favorables au développement des petites entreprises, ainsi que des mesures pour faciliter l'acquisition des compétences pertinentes, notamment à destination des jeunes et des femmes. En outre, les gouvernements devraient donner la priorité aux mesures publiques en matière d'emploi qui bénéficient le plus au développement en fonction du cadre de développement établi. Enfin, l'Afrique a besoin de politiques et de programmes pragmatiques et volontaristes, à même de combler continuellement l'écart du continent en matière d'infrastructures, notamment pour ce qui est de l'électricité, des routes, des chemins de fer, des voies navigables, de l'irrigation, des télécommunications et de l'approvisionnement en eau. Il est également urgent de lever les obstacles qui freinent l'esprit d'initiative et le développement du secteur privé.

L'Afrique est encore loin d'atteindre l'objectif de réduction de la faim

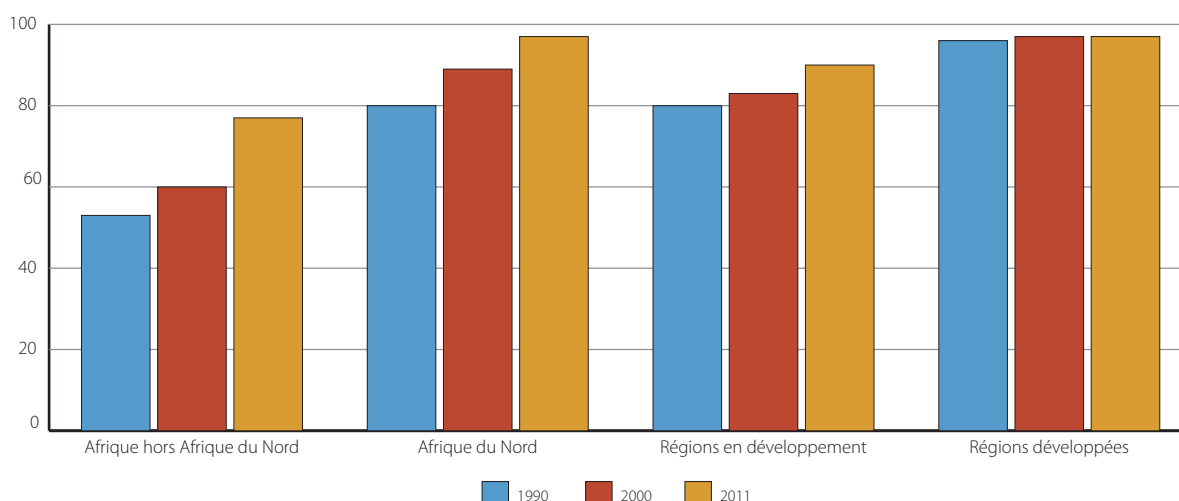
Entre 1990 et 2013, l'Afrique (si l'on exclut l'Afrique du Nord) a fait reculer son indice de la faim d'environ 23 pour cent. Les progrès accomplis par les pays d'Afrique s'agissant de l'objectif de réduction de la faim diffèrent sensiblement. De manière générale, les insuffisances de la productivité agricole limitent les progrès dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de renforcer la capacité des communautés à faire preuve de résilience face aux chocs économiques et climatiques et d'investir dans le renforcement de la productivité agricole. Les progrès accomplis s'agissant de l'objectif de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées ont été lents, aucune région en développement n'ayant atteint cette cible en 2013. Entre 1990 et 2013, les progrès faits par l'ensemble des régions en développement ont été de l'ordre de 36,5 pour cent, comparés à 22,3 pour cent en Afrique.

Réduire de moitié la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans demeure une tâche primordiale

Parvenir à une diminution rapide de la proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale reste un objectif toujours difficile à atteindre dans de nombreuses régions du monde. L'Afrique est toujours à la traîne de la plupart des régions en développement pour ce qui est de la réalisation de cette cible. L'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, n'est parvenue à réduire la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans que de 14,3 pour cent entre 1990 et 2012. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine d'une proportion élevée d'enfants présentant une insuffisance pondérale, tels que les conditions socioéconomiques ; par exemple, dans les ménages les plus pauvres, les enfants sont deux fois plus susceptibles de présenter un poids insuffisant que dans les ménages aisés. En outre, les enfants vivant en milieu rural présentent un risque d'insuffisance pondérale plus élevé que les enfants vivant en milieu urbain. Des mécanismes de protection sociale peuvent être mis en place pour accélérer l'accès des enfants vulnérables à la nutrition, en particulier dans les zones rurales et urbaines.

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Les conditions initiales de l'Afrique en matière de niveau d'instruction étaient parmi les plus défavorables au cours des années 1990. Pendant cette période, le système éducatif en Afrique n'était pas comparable, en termes de structures et de qualité, avec celui d'autres régions du monde en développement. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire était inférieur à 60 pour cent uniquement en Afrique (Afrique du Nord exclue), alors que ce taux était supérieur à 80 pour cent dans d'autres régions, et à 90 pour cent dans la région Amérique latine et Caraïbes, en Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est. Malgré ces conditions, l'Afrique (Afrique du Nord exclue) a été classée dans le rapport mondial de 2011 sur les objectifs du Millénaire pour le développement comme la région ayant enregistré le plus de progrès entre 1999 et 2009.

Figure 3 : Taux de scolarisation dans le primaire, par région

Source : Calculs des auteurs basés sur les données de la Division de statistique de l'ONU, juillet 2013

Par rapport au reste du monde, l'Afrique a fait des progrès spectaculaires en ce qui concerne le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire

Entre 1990 et 2011, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ont enregistré une augmentation de 24 points de pourcentage s'agissant du taux net de scolarisation, alors que la progression au cours de cette période a été estimée à 17 points de pourcentage pour l'Afrique du Nord, à 10 points de pourcentage pour les pays en développement et à 1 point de pourcentage pour le monde développé (figure 3). Bien que l'Afrique continue d'enregistrer les taux d'achèvement du cycle scolaire les plus faibles du monde, des améliorations considérables ont été constatées : 50 pour cent des 46 pays pour lesquels des données étaient disponibles ont enregistré une progression d'au moins 15 pour cent des taux d'achèvement entre 2000 et 2011. Le nombre d'enfants non scolarisés a été réduit de 40 millions en 1999 à près de 22 millions. Enfin, la parité des sexes s'est également améliorée sensiblement pour ce qui est du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, même si des inégalités subsistent.

Aussi spectaculaires que soient les résultats en termes d'accès à l'école et de parité des sexes dans le primaire, les questions de qualité et de pertinence de l'enseignement demandent une attention particulière. Des investissements sup-

plémentaires sont nécessaires pour permettre aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables de parvenir à des résultats similaires, en améliorant les méthodes pédagogiques et le perfectionnement professionnel du personnel enseignant, et en levant les obstacles à un apprentissage efficace en renforçant le développement institutionnel. À cet effet, la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) et la participation plus active du secteur privé constituent des interventions plus efficaces pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Les politiques visant à améliorer les taux de scolarisation adoptées par les gouvernements africains doivent être assorties d'une allocation de ressources conséquente et viable permettant de garantir une qualité optimale des conditions de base entourant l'apprentissage et l'enseignement. À cet effet, il convient de passer d'un processus décisionnel centralisé à un système de gestion scolaire plus décentralisé et responsable et de renforcer les vecteurs de changement : i) améliorer la formation professionnelle des enseignants ; ii) actualiser les programmes scolaires, avec une forte composante d'évaluations en classe et d'évaluation systématique des apprentissages et iii) fournir des manuels scolaires appropriés et d'autres matériels pédagogiques basés sur les technologies de l'information et des communications (TIC). Dans une large mesure, le système éducatif dans la plupart des pays d'Afrique ne permet pas aux

élèves d'acquérir les compétences appropriées et pertinentes pour répondre aux exigences économiques et sociales actuelles et futures.

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les conditions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes qui prévalaient initialement en Afrique étaient relativement moins bonnes que dans les autres régions en développement. Par exemple, l'indice de parité des sexes s'agissant du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire y était d'environ 80 pour cent, comparé à 96,0 pour cent dans la région Amérique latine et Caraïbes, et 95,0 pour cent en Asie du Sud-Est. On observe une tendance semblable en ce qui concerne la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole, qui était de 23,0 pour cent en Afrique (Afrique du Nord exclue), comparé à 37,0 pour cent dans la région Amérique latine et Caraïbes, et 36,0 pour cent en Asie de l'Est. Pour ce qui est de la part des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, les conditions initiales étaient moins bonnes en Afrique que celles observées dans d'autres régions : les femmes n'y occupaient qu'une proportion de 3 pour cent des sièges dans les parlements nationaux en 1990, alors que les pourcentages correspondants étaient de trois à quatre fois supérieurs dans la région Amérique latine et Caraïbes et en Asie du Sud-Est. S'agissant des politiques publiques et des cadres réglementaires et législatifs, l'Afrique était en retard par rapport au reste du monde en 1990. La plupart des lois et des politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes étaient déjà en place dans la région Amérique latine et Caraïbes, alors que de nombreux pays d'Afrique n'ont commencé à établir les institutions nécessaires que bien plus tard. La violence sexiste, les mariages précoces et les mutilations génitales féminines, qui avaient diminué dans la plupart des régions en développement, étaient endémiques dans l'Afrique des années 1990 et demeurent très problématiques sur le continent. Les politiques visant à établir une égalité des chances pour les filles et les femmes sont relativement nouvelles dans la plupart des pays d'Afrique. Ces questions,

qui sont considérées comme allant de soi dans de nombreuses autres régions en développement, nécessitent d'importants investissements en ressources humaines et physiques qui sont en quantité limitée dans plusieurs pays africains..

Des progrès ont été enregistrés en matière de réduction de l'écart entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire

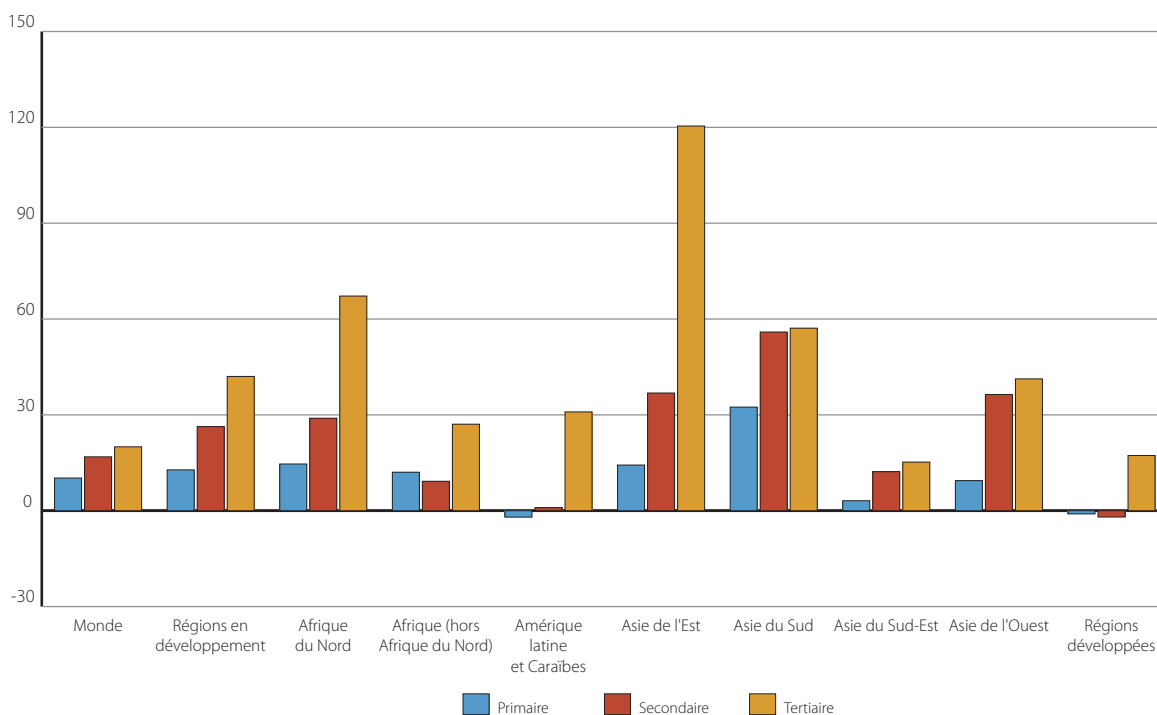
Le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire continue de s'améliorer dans de nombreux pays d'Afrique. En Afrique du Nord, l'indice de parité des sexes est passé de 0,82 à 0,94 et, dans le reste de l'Afrique, il a progressé de 0,83 à 0,93 entre 1990 et 2011. Sur les 49 pays d'Afrique pour lesquels des données sont disponibles, 18 ont atteint la parité des sexes ; dans deux pays (le Tchad et la République centrafricaine), l'indice de parité était inférieur à 0,8 ; et dans 28 autres pays, cet indice se situait entre 0,8 et 0,97. Le Sénégal, la Mauritanie et le Malawi devront intensifier les efforts visant à corriger le déséquilibre qui persiste entre les sexes en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire.

Plusieurs innovations institutionnelles stimulent actuellement les progrès, mais il reste beaucoup à faire en ce qui concerne le taux de redoublement et les mariages précoces. La suppression des frais de scolarité s'est traduite par une augmentation des effectifs scolaires et une diminution de la disparité des sexes en matière d'accès à l'éducation. Des lois relatives à l'éducation pour tous, conjuguées à d'importants investissements dans les infrastructures et les ressources humaines pour améliorer la qualité des services fournis, ont permis à un plus grand nombre d'enfants d'être scolarisés, non seulement en Afrique, mais dans le reste du monde également.

L'amélioration de la parité des sexes dans l'enseignement secondaire est moins remarquable

Les données disponibles les plus récentes relatives à la parité des sexes s'agissant du taux de scolarisation dans le secondaire pour 43 pays montrent que 12 d'entre eux avaient atteint la parité en 2013. Le coût élevé de l'enseignement secondaire, la pratique des mariages précoces, le nombre insuffisant d'enseignantes et la mauvaise qualité de

Figure 4 : Variation en pourcentage de l'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire, 1990-2011



Source : Calculs des auteurs basés sur les données de la Division de statistique de l'ONU, juillet 2013

l'enseignement constituent autant d'obstacles qui s'opposent à des progrès.

Les résultats en ce qui concerne la parité des sexes dans l'enseignement supérieur ont stagné

Réaliser la parité des sexes au niveau de l'enseignement supérieur est une nécessité pour remédier aux écarts de salaires entre les hommes et les femmes (figure 4). Sur les 36 pays pour lesquels des données étaient disponibles pour l'année 2010, huit seulement (la Tunisie, l'Algérie, la Namibie, le Cap-Vert, le Lesotho, la Mauritanie, le Botswana et le Swaziland) avaient réalisé la parité des sexes au niveau de l'enseignement supérieur.

Les progrès relatifs à l'augmentation de la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole ont été faibles

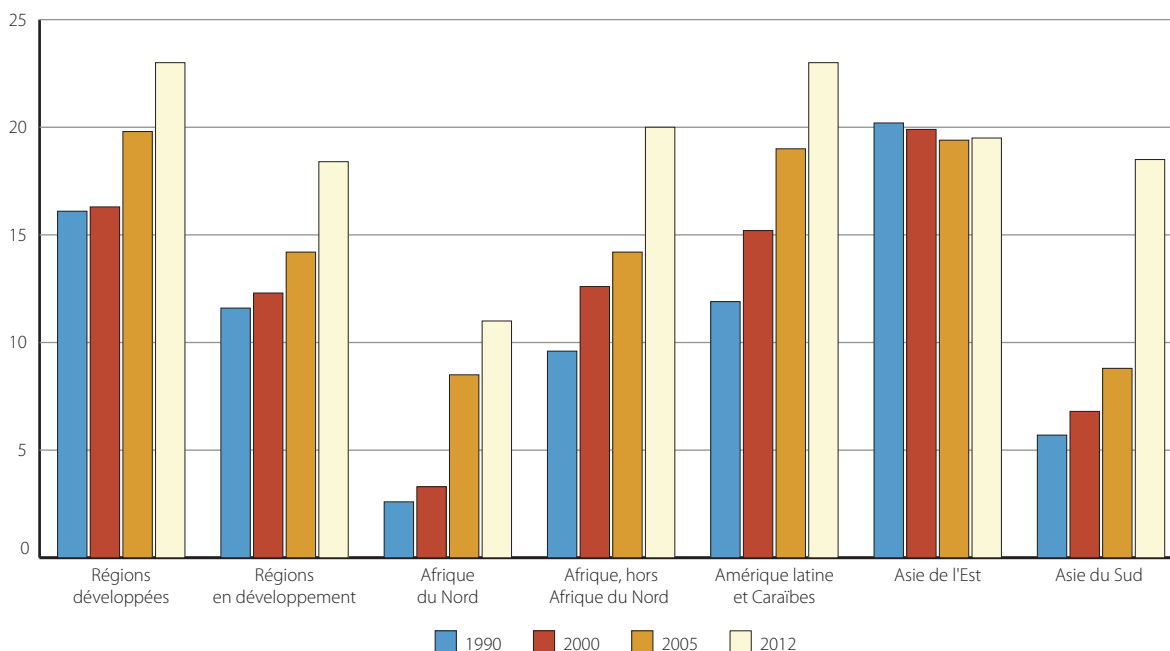
Bien que la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole en Afrique soit passée de 35,3 à 39,6 pour cent entre 1990 et 2011, elle est inférieure à celle enregistrée dans d'autres régions. Sur les 32 pays pour lesquels des données récentes étaient disponibles (de 2000 à 2011), la propor-

tion de femmes occupant un emploi salarié non agricole était supérieure à 30 pour cent dans 16 d'entre eux (notamment l'Afrique du Sud, la République centrafricaine, l'Éthiopie, la Namibie, le Botswana et le Cap-Vert), tandis qu'elle était inférieure à 20 pour cent dans cinq d'entre eux (le Sénégal, l'Algérie, la Libye, l'Égypte et la Guinée).

La transformation structurelle peut accroître la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole

L'appel lancé par les dirigeants africains en vue d'une transformation structurelle des économies sur le continent n'a jamais été aussi pertinent, notamment compte tenu des difficultés liées une dépendance excessive à l'égard des produits de base pour se procurer des revenus, réaliser des exportations et assurer des moyens de subsistance. La transformation structurelle des économies stimule l'emploi et la productivité par la création de valeur ajoutée et le perfectionnement des compétences. Réduire les disparités entre les sexes en matière d'accès à l'éducation sera par conséquent d'une importance capitale afin de s'assurer que les femmes et les filles tirent profit d'un programme

Figure 5 : Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national dans les régions du monde, différentes années



Source : Calculs des auteurs basés sur des données du Forum économique mondial, 2012.

de transformation structurelle. Des politiques publiques actives, telles que des mesures d'action positive et des programmes de formation ciblés, ainsi que des initiatives visant à mettre un terme à des pratiques culturelles discriminatoires sont en effet nécessaires pour garantir l'égalité entre les sexes en matière d'accès à l'emploi et aux perspectives économiques en général.

Les écarts de salaire entre les sexes sont extrêmement élevés dans bon nombre de pays d'Afrique

Ce n'est qu'en Égypte, en Ouganda, en Gambie, au Ghana, au Malawi, en Zambie, au Burundi, au Botswana et au Bénin que le salaire des femmes correspond à 75 pour cent ou plus de celui des hommes, à travail égal. En Mauritanie, en Algérie et en Côte d'Ivoire, les femmes gagnent moins de 60 pour cent de ce que gagnent les hommes. Les gouvernements doivent associer des politiques du salaire minimum et des mesures destinées à lutter contre la discrimination salariale dont font l'objet les femmes. Des mesures visant à promouvoir la scolarisation des filles dans le secondaire augmenteront leurs chances de trouver un emploi par la suite.

Les progrès accomplis par l'Afrique en ce qui concerne l'augmentation de la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux sont plus réguliers que dans d'autres régions

Presque toutes les régions du monde en développement (à l'exception de l'Asie de l'Est) ont fait des progrès réguliers en ce qui concerne l'augmentation du nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux entre 1990 et 2012 (figure 5).

Les progrès atteints en ce qui concerne cette cible sont prometteurs au niveau des pays. Dix pays ont atteint l'objectif d'avoir au moins 30 pour cent de femmes occupant un siège au parlement national : le Rwanda, les Seychelles, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Mozambique, la République unie de Tanzanie, l'Ouganda, l'Angola, l'Algérie et le Burundi. La Tunisie, l'Éthiopie et le Lesotho en sont très proches, à seulement quatre points de pourcentage de la cible. Le nombre de femmes siégeant au parlement national a toutefois reculé en Guinée-Bissau, en Égypte, en Guinée équatoriale, au Tchad, en Gambie et au Cameroun.

Plusieurs enseignements clairs ont pu être tirés au sujet des facteurs qui favorisent les progrès en ce qui concerne la représentation des femmes dans les parlements nationaux et des obstacles qui les freinent. Entre autres mesures à même d'accélérer le progrès, les pays pourraient adopter des systèmes de quotas explicites pour garantir la représentation des femmes ; les partis politiques pourraient intensifier le rythme et l'étendue de la participation des femmes ; le système électoral pourrait être renforcé afin de relever le niveau de la qualité de la participation des femmes ; la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales en matière de parité pourrait être renforcée, et les efforts déployés pour lutter contre la violence, la discrimination et les autres barrières sociales et culturelles pourraient être intensifiés.

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants

La mortalité infantile est en recul en Afrique depuis 1990. Le taux annuel moyen de réduction de la mortalité infantile a atteint 4,1 pour cent pendant la période 2005-2012, alors qu'il n'était que de 0,8 pour cent au cours de la période 1990-1995. Grâce à l'accélération des efforts déployés pour réduire le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans en Afrique, le continent a bien progressé dans la réalisation de cet objectif. À l'échelle du continent, ce taux a été ramené de 177 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 98 décès en 2012, soit une diminution de 45 pour cent, alors que la cible était de réduire de deux tiers le taux de mortalité. Le continent n'en demeure pas moins la région où le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est le plus élevé au monde : il représente près de la moitié du nombre total de décès d'enfants de moins de cinq ans. En dépit des progrès accomplis en ce qui concerne la survie des enfants sur le continent, 3,2 millions d'enfants n'avaient pas atteint leur cinquième anniversaire en 2012. La plupart de ces enfants sont morts de maladies infectieuses faciles à prévenir, ce qui tient au niveau d'instruction des mères, à leurs possibilités d'accès à des services de santé, à leurs revenus, à leur situation nutritionnelle et à la prévalence du VIH. Un effort consenti devrait être entrepris pour investir à plus grande échelle dans la santé infantile et offrir aux

enfants des ménages pauvres une protection sociale efficace, notamment des services de soins de santé gratuits.

Les progrès accomplis en ce qui concerne la réduction de la mortalité néonatale sont beaucoup plus lents, l'Afrique représentant toujours le tiers des décès

Un article de la revue *The Lancet* publié en mars 2014 indique que même si, au niveau mondial, le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans a diminué de près de moitié entre 1990 et 2012, les progrès concernant la réduction des décès néonataux (2,1 % en moyenne) ont été bien plus lents que ceux accomplis en ce qui concerne la réduction du nombre de décès d'enfants de plus de quatre semaines (3,4 % en moyenne). Le taux le plus élevé de mortalité néonatale (32 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2012) se situait en Afrique (Afrique du Nord exclue). Les causes de mortalité néonatale les plus fréquentes sont notamment les complications de la prématurité (34 %), les complications périnatales (24 %), la septicémie, la méningite et la pneumonie (22 %) et les anomalies congénitales (9 %). L'amélioration de l'accès aux soins de santé primaire et de leur qualité tout au long de la grossesse et lors de l'accouchement relève nettement les chances de survie néonatale.

Les progrès concernant les taux de vaccination restent mitigés

La vaccination demeure l'une des initiatives de santé publique les plus réussies, car elle permet d'éviter entre deux et trois millions de décès d'enfants en raison de maladies telles que la rougeole, le tétanos et la diphtérie dans le monde. La couverture vaccinale moyenne en Afrique a légèrement progressé, passant de 62 pour cent en 1990 à 68 pour cent en 2011. Toutefois, à l'exception de quatre pays (le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Somalie), la couverture vaccinale dans les pays d'Afrique était supérieure à 50 pour cent en 2011, et supérieure à 90 pour cent pour près de la moitié d'entre eux.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

La santé maternelle est un indicateur utile qui permet d'évaluer non seulement l'état de santé des femmes, mais également l'accessibilité, la suffisance et l'efficacité du système de santé d'un pays. L'évaluation des progrès dans la réalisation de cette cible reste toutefois un problème majeur en raison d'un manque de données.

Le monde n'a pas atteint la cible de réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle (TMM), mais le rythme des progrès s'est accéléré au cours de la période 2005-2013 par rapport à la période 1990-2005

À l'échelle mondiale, le taux de mortalité maternelle a reculé de 45 pour cent, passant de 380 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 210 en 2013, soit une baisse annuelle moyenne de 2,6 pour cent. Le taux de réduction le plus élevé a été enregistré en Europe (66 pour cent), suivie de l'Asie (59 pour cent), de l'Océanie (48 pour cent), de l'Afrique (47 pour cent) et de la région Amérique latine et Caraïbes (39 pour cent). La baisse annuelle du TMM global sur la période 2005 - 2013 (3,3 pour cent) a été plus rapide qu'au cours de la période 1990-2005 (2,2 pour cent).

Malgré une baisse de 47 pour cent entre 1990 et 2013, l'Afrique connaît toujours le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde

L'Afrique a réduit son TMM de 870 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 460 en 2013, soit une réduction de 47 pour cent depuis 1990. Mais c'est sur le continent que l'on relève, à 63 pour cent, la proportion la plus élevée de cas de mortalité maternelle au monde. En 2013, 16 des 18 pays du monde caractérisés par des TMM supérieurs (au-delà de 500 décès pour 100.000 naissances vivantes) se trouvaient en Afrique. La plupart de ces décès pourraient être évités. Les causes les plus fréquentes de la mortalité maternelle sur le continent sont les hémorragies postnatales, les infections, la forte tension artérielle pendant la grossesse et les avortements dangereux. Parce qu'il est associé à des inégalités socioéconomiques et géographiques, au manque d'accès à des personnels accoucheurs qualifiés, au manque d'accès à des contraceptifs et à un taux élevé de

naissances parmi les adolescentes, ce pourcentage est plus élevé parmi les femmes pauvres et sans éducation, à revenu faible et vivant dans des zones reculées.

En moyenne, il y a davantage de grossesses parmi les femmes vivant dans les pays en développement que parmi les femmes vivant dans les pays développés, et le risque qu'elles courent de décéder en raison d'une grossesse au cours de leur vie est plus élevé. En 2013, la probabilité pour une fille de 15 ans de mourir à un moment ou à un autre de causes liées à la maternité est de 1 sur 3 700 dans les pays développés, alors qu'elle est de 1 sur 160 dans les pays en développement. En Afrique, le risque de mortalité maternelle des femmes adultes est de 1 sur 45, ce qui représente la probabilité la plus élevée au monde.

La présence d'un personnel de santé qualifié pendant les accouchements est indispensable pour réduire la mortalité maternelle. Sur les 52 pays d'Afrique pour lesquels des données sont disponibles, huit ont indiqué avoir une proportion de naissances assistées par un personnel qualifié de 90 pour cent ou plus, et 16 une proportion inférieure à 50 pour cent.

Élargir l'accès à la planification familiale constitue une stratégie efficace pour sauver la vie de femmes et d'enfants et améliorer leur santé. La planification familiale permet aux femmes et aux ménages de décider s'ils souhaitent ou non avoir des enfants et à quel moment et de la taille de leur famille. En 2010, au niveau mondial, 63 pour cent des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou vivant en union consensuelle, utilisaient un moyen de contraception. De toute évidence, la plupart des pays d'Afrique ne vont pas atteindre l'objectif en ce qui concerne les taux de prévalence de la contraception, sachant que dans 75 pour cent des pays d'Afrique, les taux sont inférieurs à 50 pour cent.

OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

En 1990, l'Afrique était la région du monde où le fardeau du VIH et du paludisme était le plus lourd, représentant plus de la moitié des taux mondiaux

d'incidence, de prévalence et de mortalité associés à ces maladies. À titre d'exemple, le taux de prévalence du VIH en Afrique (Afrique du Nord exclue) était de 2,7 pour cent en 1990, alors que dans les autres régions du monde, il était inférieur à 0,3 pour cent.

L'Afrique a fait des progrès impressionnants dans la réalisation de deux des trois cibles définies au titre de l'OMD 6. Des avancées appréciables ont été enregistrées en ce qui concerne l'inversion de la propagation du VIH, du paludisme et de la tuberculose, comme l'attestent les tendances décroissantes des taux d'incidence, de prévalence et de mortalité associés à ces maladies. Entre 2000 et 2012, l'Afrique (Afrique du Nord exclue) a évité 67 pour cent de cas de paludisme (337 millions) et 93 pour cent de décès dus au paludisme (3,08 millions), par rapport à d'autres régions dans lesquelles les progrès n'ont pas dépassé 13 pour cent. L'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide et l'administration de polythérapies à base d'artémisinine ont été des facteurs clés des avancées enregistrées dans la lutte contre le paludisme. Le nombre de nouvelles infections par le VIH chaque année (pour 100 habitants) dans une cohorte d'âges de 15 à 49 ans est passée d'un pic de 0,85 pour cent en 1995 à 0,32 pour cent en 2012, les taux de prévalence ayant pour leur part reculé de 5,8 pour cent en 2000 à 4,7 pour cent en 2012. Ces progrès ont permis de réduire le nombre de décès liés au sida chez les adultes et les enfants depuis 2005. Le nombre total de décès liés au VIH/sida a chuté, passant de 1 800 000 en 2005 à 1 200 000 en 2012.

Ces avancées risquent toutefois d'être difficiles à maintenir en raison de comportements sexuels à risque dans certains pays de l'Afrique qui menacent les résultats obtenus en ce qui concerne la lutte contre le VIH. Il est important de consolider les progrès réalisés dans la réduction de la propagation du VIH si l'on veut réduire l'incidence de la tuberculose, du fait des interactions qui existent entre les deux maladies.

L'élargissement de mesures efficaces est essentiel pour réduire l'incidence du paludisme.

Entre 2000 et 2012, l'Afrique (Afrique du Nord exclue) a réduit son taux d'incidence du paludisme de 31 pour cent en moyenne et son taux de mortalité due au paludisme de 49 pour cent. Ces avancées tiennent en grande partie à la mise en œuvre de mesures préventives, telles que l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, les interventions de contrôle des vecteurs, les tests de dépistage, les soins par polythérapies à base d'artémisinine (ACT) efficaces et/ou de qualité assurée, et une surveillance étroite de l'apparition de nouveaux cas. Ces mesures ont été étayées par une forte direction et volonté politique et une augmentation des ressources allouées à la lutte antipaludique.

Malgré ces efforts, le fardeau du paludisme en Afrique demeure considérable, plus de la moitié des cas mondiaux de cette maladie et plus des trois quarts des décès qui lui sont associés étant enregistrés sur le continent. Rien qu'en 2012, 90 pour cent du nombre estimé de 627 000 décès dus au paludisme au niveau mondial ont eu lieu en Afrique (Afrique du Nord exclue), parmi lesquels 77 pour cent concernaient des enfants de moins de cinq ans.

Il est indispensable également de réduire le taux de prévalence du VIH/sida si l'on veut réduire les taux de prévalence de la tuberculose

Le taux de prévalence de la tuberculose en Afrique pour 100 000 habitants a diminué en moyenne de seulement 11 pour cent entre 1990 et 2011. Au cours de la même période, l'incidence de la tuberculose a augmenté en moyenne de 16 pour cent en Afrique. Les taux élevés d'incidence et de prévalence du VIH observés en Afrique contribuent de manière significative à l'incidence élevée de la tuberculose sur le continent. Le Rapport mondial sur la tuberculose 2013 publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relève que sur 8,8 millions de personnes ayant contracté la tuberculose

en 2012, 1,1 million (environ 13 pour cent) étaient séropositives, et que 75 pour cent de ces personnes vivaient en Afrique. Au-delà des problèmes posés par la prévalence du VIH, le manque d'accès par le plus grand nombre à des soins antituberculeux appropriés et de qualité, particulièrement en Afrique, affecte les progrès en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose. Cela s'est notamment traduit par une multiplication des cas de tuberculose résistante aux médicaments (tuberculose multirésistante), qui sont principalement dus à un usage incorrect et/ou inapproprié des médicaments contre la tuberculose. Les efforts pour combattre cette maladie en ont été sérieusement compromis.

OMD 7 : Assurer un environnement durable

De nombreux pays d'Afrique protègent mieux leurs zones terrestres et marines, contribuant ainsi à la réduction leurs émissions de CO₂ et des substances appauvrissant la couche d'ozone.. Le monde dans son ensemble a atteint la cible en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable en 2010, mais 45 pays, dont 20 en Afrique, ne sont toujours pas sur la bonne voie pour atteindre la cible d'ici à 2015. Le monde n'est pas non plus sur la bonne voie pour atteindre la cible relative à l'assainissement, 69 pays accusant un retard au titre de cette cible en 2012, dont 36 en Afrique. Bien que 1,9 milliard de personnes aient eu accès à des installations sanitaires améliorées depuis 1990, à la fin de 2012, 2,5 milliards de personnes en étaient toujours privées, soit seulement 7 pour cent de moins par rapport aux 2,7 milliards de personnes qui n'en disposaient pas en 1990.

Une augmentation des émissions de CO₂ due à l'industrialisation a été constatée.

L'Afrique ne représente qu'une part limitée, bien qu'en augmentation, du total des émissions annuelles de dioxyde de carbone (CO₂). Les pays industrialisés émettent généralement des volumes de CO₂ plus importants que les pays où l'industrie est moins développée ou ayant de plus petits secteurs industriels. Les mesures destinées à encourager le développement industriel doivent par conséquent être guidées par des pratiques de production plus propres et favorisant l'utilisation efficiente des ressources afin d'assurer un développement durable.

Cependant, étant donné la part limitée de l'Afrique dans les émissions de gaz à effet de serre et les coûts d'investissement élevés associés aux énergies renouvelables, les pays développés auront un rôle clé à jouer pour aider le continent à trouver un meilleur équilibre entre les différentes sources d'approvisionnement énergétique.

L'emploi de substances appauvrissant la couche d'ozone a diminué.

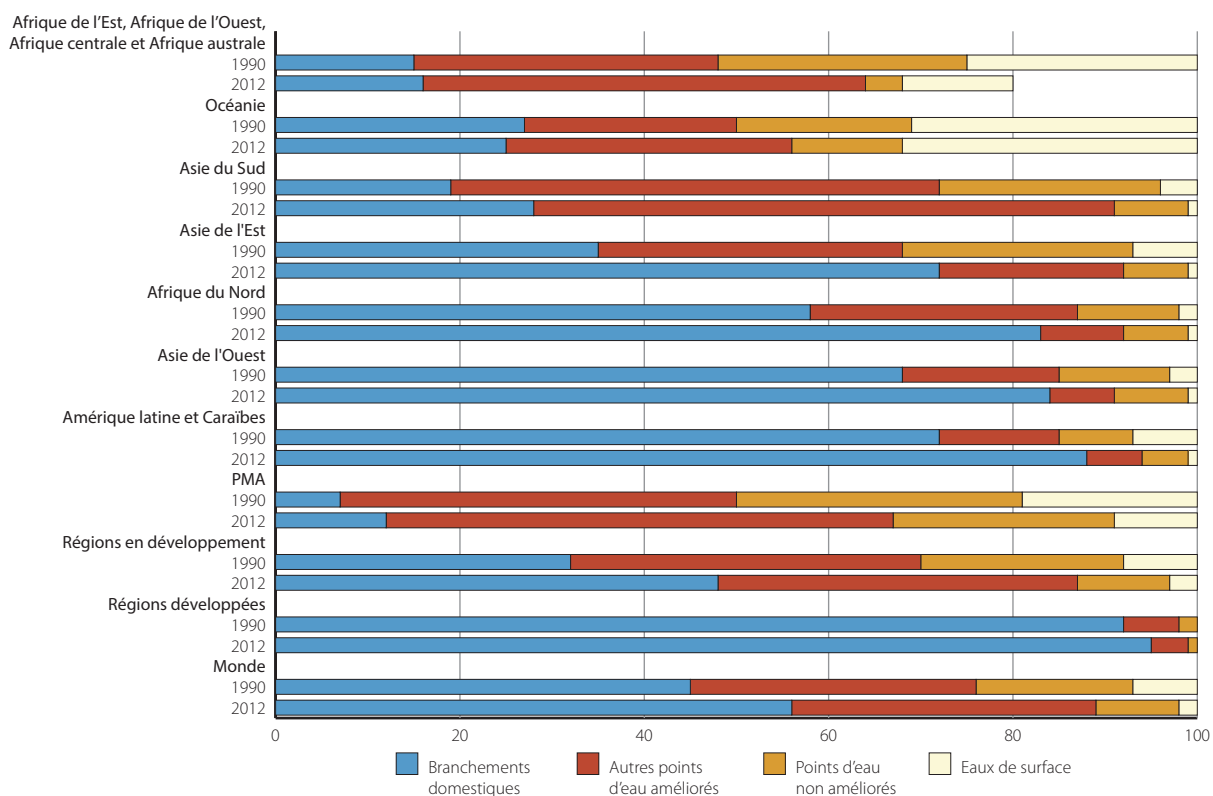
L'Afrique a enregistré des progrès remarquables en ce qui concerne la réduction de sa consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone entre 2000 et 2011, plus de la moitié des pays d'Afrique étant parvenus à des réductions substantielles (plus de 50 pour cent) dans ce domaine.

La proportion des zones terrestres et marines protégées est en augmentation.

Au cours de la période 1990-2012, la plupart des pays d'Afrique ont étendu la proportion de leurs zones terrestres et marines protégées. En 2012, un total de 32 pays avait atteint la cible de protéger au moins 10 pour cent de leurs zones terrestres et marines, alors qu'ils n'étaient que 19 pays à avoir atteint cette cible en 1990.

Des avancées ont été enregistrées en matière d'accès à l'eau potable, mais la tâche demeure immense en ce qui concerne l'assainissement.

L'accès à un approvisionnement adéquat en eau n'est pas seulement un besoin fondamental, il présente également des avantages considérables sur le plan sanitaire et économique pour les individus et les ménages. Les progrès en matière d'accès à l'eau potable sur le continent ont été impressionnants. Entre 1990 et 2012, l'Afrique (Afrique du Nord exclue) a augmenté son taux d'accès à des sources d'eau potable améliorées de 16 points de pourcentage. En 2012, 69 pour cent de la population africaine utilisait une source d'eau potable améliorée (figure 6), les populations urbaines ayant toutefois tendance à bénéficier d'un meilleur accès à des sources d'eau potable améliorées que les populations rurales. En outre, la proportion de la population ayant l'eau courante à domicile est de seulement 16 pour cent, le taux le plus faible au monde, d'où la nécessité d'appliquer des

Figure 6 : Couverture d'eau potable par région en développement, 1990-2012 (%)

Source : OMS et UNICEF, 2014.

mesures à une plus grande échelle pour accélérer les progrès dans ce domaine.

L'accès à des installations sanitaires améliorées demeure essentiel étant donné les conséquences sur la santé. La proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées en Afrique (Afrique du Nord exclue) est passée de 24 pour cent en 1990 à 30 pour cent en 2012, de 72 à 91 pour cent en Afrique du Nord et de 36 à 57 pour cent dans les régions en développement au cours de la même période. Toutefois, depuis 2000, l'Afrique (si on exclut l'Afrique du Nord) est l'une des régions où la plus forte progression (24 points de pourcentage) a été enregistrée, en ce qui concerne l'accès à un assainissement amélioré entre 2000 et 2012.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'intégration des économies africaines dans les marchés mondiaux demeure limitée, en dépit d'un engagement important des partenaires

de développement dans le cadre de plusieurs négociations commerciales multilatérales pour appuyer les efforts des pays d'Afrique en matière de promotion du commerce et du développement. La part du continent dans les exportations mondiales n'était que de 3,4 pour cent en 2012, alors qu'elle était de 2,3 pour cent en 2000, ce qui représente toutefois la moitié du niveau atteint du début des années 80.

L'aide publique au développement (APD) des donateurs membres du CAD à l'Afrique a diminué de 5 pour cent entre 2011 et 2012, ce qui confirme les prédictions selon lesquelles la crise économique mondiale allait avoir des répercussions sur l'aide octroyée à l'Afrique. Les pays enclavés et les petits États insulaires en développement (PEID) ont également été affectés par cette diminution de l'aide. Entre 2010 et 2011, quatre des six PEID africains ont dû faire face à des réductions de plus de 25 pour cent de leur APD calculée en pourcentage de leur revenu national brut (RNB) entre 2011 et 2012.

Les APD versées par les partenaires de développement continuent de se situer en deçà de leurs engagements. En 2013, seuls cinq pays avaient atteint l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies de consacrer 0,7 pour cent du RNB à l'APD. L'APD des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) équivalait à 0,3 pour cent de leur RNB combiné, soit un écart à combler de 0,4 pour cent du RNB.

Les progrès en ce qui concerne la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire ont été limités

Les négociations avec l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE) UE-ACP ont peu progressé. Les pays d'Afrique s'étant vivement opposés à l'APE initialement proposé, l'UE a mis en place en 2007 un APE intérimaire. En 2013, cet APE n'avait toutefois été ratifié que par quatre des 47 pays d'Afrique susceptibles de le ratifier. Sur cette base, la Commission européenne a fixé le délai du 1^{er} octobre 2014 comme date à laquelle les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) devront avoir ratifié ce nouvel APE. Les pays ACP qui n'auront pas signé les nouveaux APE intérimaires avant la date butoir basculeront dans un régime commercial moins avantageux et ne pourront plus bénéficier des préférences commerciales que leur offrait l'Accord de Cotonou. Il conviendra de s'assurer qu'un nouveau régime commercial avec l'UE ne compromette par les efforts faits par l'Afrique pour mettre en place la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). La ZLEC devrait effectivement contribuer à lever les nombreux obstacles du commerce intra-africain, en supprimant les dernières barrières commerciales qui subsistent sur le continent et en facilitant les procédures de dédouanement ainsi que le transit et la manutention portuaires.

En outre, l'échec du cycle de négociations de Doha menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce a sérieusement affecté la capacité de l'Afrique d'utiliser le commerce pour promouvoir son développement. Une lueur d'espoir est apparue au cours de la 9^e Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali du 5 au 7 décembre 2013, lors de laquelle un accord

a été conclu sur un ensemble de mesures visant à rationaliser le commerce, à permettre aux pays en développement de diversifier les moyens d'assurer leur sécurité alimentaire et à stimuler les échanges avec les pays les moins avancés.

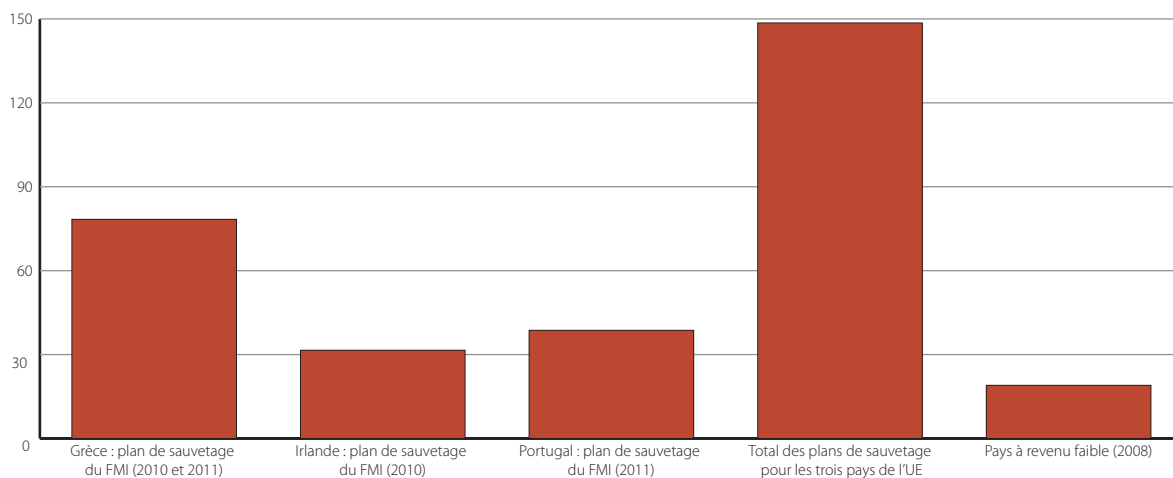
En outre, les pays d'Afrique font face à des obstacles importants en termes de capacités productives et de capacités du côté de l'offre, qui limitent considérablement leur capacité à tirer avantage du système commercial actuel. Leurs capacités techniques sont particulièrement insuffisantes, notamment pour ce qui est de la formulation, de la négociation et de la mise en œuvre de la politique commerciale et des accords y afférents. L'Initiative de l'Aide pour le commerce (ApC) vise à les aider à développer leurs capacités en la matière afin qu'ils puissent participer plus efficacement aux négociations commerciales multilatérales. Au cours de la période 2009-2011, alors que le total des engagements en faveur de l'Afrique au titre de l'ApC était de 16,3 milliards de dollars, seulement 11,9 milliards de dollars ont été décaissés.

En outre, la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (Africa Growth and Opportunity Act) qui a été adoptée par les États-Unis et offre à 39 pays d'Afrique un accès préférentiel à son marché pour leurs produits, doit être reconduite en 2015. Bien que l'administration américaine se soit engagée à reconduire cette initiative « de façon uniforme », il lui sera possible d'étendre le nombre de lignes de produits concernées afin de faire en sorte que l'appui au développement des capacités liées au commerce fourni par les États-Unis soit davantage aligné sur l'initiative de ZLEC. Les pays d'Afrique doivent également développer leurs capacités à coordonner, à négocier et à faire pression s'ils veulent résoudre les principales questions soulevées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, qui n'ont pu être réglées à Bali.

Les initiatives d'allègement de la dette sont utiles pour l'Afrique, mais la capacité de gérer la dette faiblit

Après avoir atteint 193 milliards de dollars en 2006 au plus fort de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'al-

Figure 7 : Plan de sauvetage du FMI durant la crise des « subprimes » et la crise de la dette dans la zone euro



Source : Indicateurs de développement dans le monde 2013 (données de la Banque mondiale)

légement de la dette multilatérale (MRDI), l'encours de la dette extérieure de l'Afrique (Afrique du Nord exclue) a augmenté de 11 % par an en moyenne au cours de la période 2006-2011. Néanmoins, exprimés en pourcentage du RNB et de la valeur des exportations de biens et services, aussi bien l'encours de la dette que le service de la dette ont diminué de plus de deux tiers grâce aux effets conjugués de ces deux Initiatives. En outre, les paiements effectués au titre du service de la dette exprimés en pourcentage des exportations sont passés de 11,5 % en 2000 à moins de 3,4 % en 2011. Si de nombreux pays d'Afrique ont effectivement bénéficié des Initiatives PPTE et MDRI et d'autres initiatives d'allègement de la dette, l'alourdissement récent de la dette a compromis leur capacité à la gérer. On estime que 14 des 33 PPTE d'Afrique courent un risque de surendettement modéré, et que sept autres pays courent un risque de surendettement très élevé.

D'autres engagements ont été consentis en 2009 pour accroître les ressources fournies par les institutions financières internationales (IFI) afin d'amortir les effets de la crise des prêts hypothécaires à risque et de la crise dans la zone euro. Toutefois, les PRF n'ont pas bénéficié d'une part équitable de l'aide financière octroyée par le FMI. Si, dans une certaine mesure, les PRF d'Afrique ont été préservés de ces crises, principalement en raison de l'intégration limitée des marchés financiers

du continent dans les marchés financiers mondiaux, ils ont été affectés par leurs conséquences négatives, telles qu'une diminution progressive des apports d'aide, la chute des cours des produits de base, la diminution du volume des échanges mondiaux, la chute brutale des transferts de fonds et le ralentissement des flux de capitaux, notamment les investissements étrangers directs. Le montant de l'aide octroyée à l'ensemble des PRF (19 milliards de dollars) a été bien en deçà des 148,57 milliards de dollars octroyés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal (figure 7).

La disponibilité des médicaments, leur caractère abordable et leur qualité ont des incidences sur l'accès aux médicaments essentiels

La disponibilité des médicaments essentiels à des prix abordables continue de poser problème, notamment au vu des nouvelles difficultés qui sont apparues dans le cadre des mesures visant à endiguer les maladies contagieuses et à lutter contre le développement de souches résistantes aux infections.

Les fonds promis pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) se sont révélés efficaces. Les dispositions de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intel-

lectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui facilitent la fabrication locale et l'importation de médicaments essentiels, semblent être plus largement intégrées dans les législations nationales. Ces dispositions donnent une certaine souplesse aux pays en développement afin qu'ils puissent élaborer des mesures visant à promouvoir l'accès à des médicaments bon marché. Toutefois, les accords bilatéraux de libre-échange (ALE) conclus entre les États-Unis et plusieurs pays ou groupes de pays limitent cette marge de manœuvre. En effet, les ALE exigent des pays en développement qu'ils adhèrent aux traités internationaux sur la propriété intellectuelle, qui rendent plus difficile, voire impossible, d'adopter des mesures telles que des licences obligatoires ou des initiatives visant à assurer l'accès à des médicaments génériques moins coûteux. En outre, la qualité des médicaments est menacée par des produits contrefaits et de qualité inférieure, un problème exacerbé par les capacités limitées des autorités régulatrices nationales.

Le taux de croissance des lignes téléphoniques fixes est nul, voire négatif

Le nombre de lignes téléphoniques fixes n'a pratiquement pas évolué dans les pays d'Afrique. En moyenne, le nombre de lignes téléphoniques fixes en Afrique stagne à moins de 5 lignes pour 100 habitants depuis 2000. Entre 2011 et 2012, une légère progression de cet indicateur a été enregistrée dans seulement 15 pays d'Afrique ; dans vingt-cinq autres pays d'Afrique, cet indicateur a diminué au cours de la même période et aucun changement n'a été observé dans les autres pays. Les mauvais résultats en ce qui concerne le taux de croissance des lignes téléphoniques fixes s'expliquent par l'émergence et l'expansion rapide des téléphones mobiles, qui sont devenus plus prisés et accessibles que les lignes téléphoniques fixes, à la fois en termes de coût et de commodité.

C'est en Afrique que l'on observe le plus fort taux de croissance des abonnements à des téléphones portables

La téléphonie mobile a connu un développement impressionnant en Afrique, soit plus de 2 500 pour cent entre 2000 et 2012. Depuis 2012, cette croissance spectaculaire commence à se stabiliser, à

un niveau de plus de 10 pour cent. En 2012, le taux d'abonnements à des téléphones portables était de 74 pour 100 habitants.

La croissance rapide du nombre d'abonnements à des téléphones portables explique la faible croissance du nombre de lignes fixes. Les utilisateurs sont attirés non seulement par les avantages des téléphones portables en termes de coût et de commodité par rapport aux lignes téléphoniques fixes, mais aussi par les possibilités de se connecter sur les réseaux sociaux et les autres innovations technologiques qui ont été intégrées dans les téléphones portables. Grâce à ces technologies, la téléphonie mobile peut promouvoir le développement économique et social.

La pénétration de l'Internet est faible, mais en croissance rapide

En moyenne, la pénétration de l'Internet demeure relativement faible en Afrique. Entre 2011 et 2012, le nombre moyen d'utilisateurs de l'Internet pour 100 habitants a augmenté de plus de 13 pour cent. En 2012, il était de l'ordre de 14 utilisateurs pour 100 habitants. Le coût élevé de l'Internet en Afrique est imputable à la dépendance traditionnelle de l'Afrique à l'égard des satellites et des microstations terrestres (VSAT) pour assurer la majeure partie de sa connectivité. Mais cette situation devrait évoluer, de nombreux pays d'Afrique ayant réalisé des investissements importants dans leurs infrastructures d'information et de télécommunications. On peut donc s'attendre à ce que la pénétration et l'utilisation de l'Internet en Afrique progressent sensiblement dans un proche avenir.

Conclusions Et Orientations

Lutter contre la pauvreté, le chômage et le sous-emploi

- » L'objectif de la politique macroéconomique doit être la création d'emplois et la stabilité des prix.
- » Les pays d'Afrique dotés de ressources naturelles devraient appliquer une stratégie d'industrialisation reposant sur les produits de base pour générer des emplois décents par la création de valeur ajoutée. En parallèle, les recettes d'exportation des produits de base de-

vraient être affectées à la mise en place, dans un cadre budgétaire durable, de programmes de protection sociale visant à relever le niveau de développement du capital humain et la productivité de la main-d'œuvre.

- » Des politiques et des stratégies nationales visant à améliorer la productivité, les revenus et les conditions de travail du secteur informel (particulièrement dans les entreprises à main-d'œuvre majoritairement féminine) seront essentielles si l'on veut réduire sensiblement l'emploi précaire, notamment pour les femmes.
- » Les gouvernements doivent donner la priorité aux initiatives en faveur de la création d'emplois qui sont les plus susceptibles de profiter au développement selon le contexte particulier de chaque pays en la matière.
- » Il est essentiel d'appliquer des politiques pragmatiques et volontaristes et de mettre en œuvre des plans visant à pallier de façon continue aux infrastructures insuffisantes, notamment pour ce qui est de l'énergie, des transports, de l'irrigation, des télécommunications et de l'approvisionnement en eau.
- » S'agissant des crises récurrentes dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, il faudrait encourager les investissements destinés à accroître la productivité agricole et développer la résilience des communautés pour faire face aux catastrophes naturelles.

Lutter contre l'inégalité dans toutes ses dimensions

- » Les programmes de développement rural devraient être intégrés et des pôles de croissance ou des pôles d'activité devraient être mis en place dans les communautés rurales.
- » Améliorer la productivité agricole permettrait d'accroître les possibilités d'emploi et d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales, tout en garantissant un approvisionnement fiable en matières premières pour le secteur manufacturier.

» Des programmes de protection sociale devraient être mis en œuvre pour répondre aux besoins des populations vulnérables et améliorer les capacités de production de la main d'œuvre.

- » Différentes mesures pourraient être mises en place pour résorber l'inégalité entre les sexes : des prestations en espèces assorties de conditions destinées en priorité aux femmes ; des réformes des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement respectueuses des différences entre les sexes, ainsi que des programmes d'action positive pour faciliter la pleine participation des filles à l'école et sur le marché du travail.

Améliorer la productivité et le capital humain

- » Le perfectionnement professionnel du personnel enseignant devrait être amélioré.
- » Les programmes scolaires devraient être actualisés et comporter une forte composante d'évaluation dans la classe et d'évaluation systématique des apprentissages.
- » Des manuels scolaires appropriés devraient être distribués, ainsi que des matériels pédagogiques reposant sur les TIC.
- » Il faudrait renforcer l'accès à des programmes de qualité pour la protection et le développement des jeunes enfants.
- » Les capacités de gestion et de planification du système éducatif devraient être renforcées.

Améliorer les conditions sanitaires

- » L'accès à des soins prénataux et à des soins qualifiés pendant l'accouchement devrait être facilité.
- » Il faudrait accroître la disponibilité des moyens de contraception de façon à réduire le nombre important de naissances parmi les adolescentes.
- » L'accès aux moustiquaires imprégnées d'insecticide et aux polythérapies à base d'artémi-

sinine devrait être étendu de façon à réduire les taux d'incidence et de prévalence du paludisme.

- » La couverture en médicaments antirétroviraux pour les patients tuberculeux et séropositifs devrait être améliorée.
- » Des mesures de prévention et de traitement efficaces de la tuberculose pour les personnes atteintes du VIH/sida devraient être assurées.

Améliorer la mobilisation de ressources nationales

- » Renforcer les capacités de recouvrement de l'impôt et améliorer la qualité des informations sur les contribuables existants et potentiels.
- » Des régimes de fiscalité progressive devraient être mis en place afin d'éviter d'exacerber les inégalités.
- » L'optimisation des ressources devrait être garantie en renforçant les institutions de contrôle et en mettant en place et en appliquant des réformes relatives à la gestion, à la transparence et à la gouvernance des finances publiques.
- » L'intermédiation et l'inclusion financières devraient être renforcées en encourageant l'innovation et le recours à des technologies abordables dans le cadre de la prestation de services financiers.
- » Il faudrait combler les lacunes qui facilitent les flux financiers vers l'étranger, licites et illicites, les flux financiers dépassant largement l'APD reçue par l'Afrique.

Améliorer la gestion des financements extérieurs

- » Les capacités de coordination et de gestion des apports de capitaux extérieurs devraient être renforcées.
- » Les apports de capitaux extérieurs devraient être alignés plus étroitement sur les priorités nationales.

» Le coût des transferts de fonds devrait être réduit.

- » Les actions de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour qu'ils honorent leurs engagements devraient être poursuivies, et les ressources extérieures devraient être utilisées pour accroître les capacités de mobilisation des ressources nationales.

Renforcer l'efficacité du financement des infrastructures régionales et du développement industriel

- » Il faudrait étudier la possibilité de recourir à des sources et des instruments de financement nouveaux ou non exploités, tels que le Fonds de collaboration pour le développement des infrastructures de la Société financière internationale (IFC), les fonds souverains, et l'émission d'obligations en monnaie locale et visant la diaspora.
- » Il faudrait surmonter les contraintes qui pèsent sur les prêts à court terme aux entreprises, en mettant en place des garanties de risques partielles et d'autres mécanismes de partage des risques pour différer l'échéance des prêts.
- » Des mesures destinées à faciliter des financements mixtes, notamment des partenariats publics-privés (PPP), devraient être adoptées.
- » Un cadre juridique et réglementaire favorable devrait être mis en place pour assurer la viabilité des projets à long terme.
- » Les capacités internes du pays devraient être renforcées pour élaborer des projets susceptibles d'être financés et d'attirer des investissements du secteur privé.
- » Des plans nationaux en matière d'industrie et d'infrastructures devraient être élaborés pour tirer parti de programmes régionaux ou à l'échelle du continent, tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

References

- AUC (African Union Commission) (2014), Draft Common African Position on post-2015 Development Agenda, Assembly of Union. Addis Ababa.
- Chandy, L., and K. Homi (2014), What Do New Price Data Mean for the Goal of Ending Extreme Poverty? www.brookings.edu/blogs/up-front/posts/2014/05/05-data-extreme-poverty-chandy-kharas.
- Doss, Cheryl, Chiara Kovarik, Amber Peterman, Agnes R. Quisumbing, and Mara van den Bold (2013), Gender Inequalities in Ownership and Control of Land in Africa Myths versus Reality, IFPRI Discussion Paper 01308. Dec. 2013.
- ECA, AU, AfDB and UNDP (2014), MDG report 2014, Assessing Progress in Africa towards the Millennium Development Goals, Addis Ababa.
- FAO (2012), The State of Food Insecurity in the World 2012. Rome.
- FAOSTAT (2014) Land Use Database. Rome
- The Lancet (2014), Every newborn, every mother, every adolescent girl, Volume 383, Issue 9919, p. 755, 1 March 2014.
- UNSD (United Nations Statistics Division) (2013), MDG data compilation, July 2013.
- WHO (2014), Trends in maternal mortality: 1990 to 2013. Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, The World Bank and the United Nations Population Division.
- WHO and UNICEF (2014), Progress on Water and Sanitation – 2014 Update. Switzerland.
- World Bank (2013d), World Development Indicators, Washington, D.C. <http://data.worldbank.org/indicator/GB.XPD.RSDV.GD.ZS>
- World Economic Forum (WEF) (2012), The Global Gender Gap Report 2012. Geneva.

